

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00074

Numéro SIREN : 479 270 290

Nom ou dénomination : 2T CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2023 sous le numéro de dépôt 23761

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 202	3 367	2 835	3 387
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	6 202	3 367	2 835	3 387
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				199
Créances				
Clients et comptes rattachés	39 780		39 780	51 660
Autres	343		343	129
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	73 242		73 242	57 307
Charges constatées d'avance	877		877	
ACTIF CIRCULANT	114 242		114 242	109 295
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	120 445	3 367	117 077	112 682



Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 3 000	3 000	3 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	995	995
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres	18 373	18 373
Report à nouveau	45 619	31 837
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	33 961	32 646
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	101 948	86 851
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit		
- Financières diverses	63	356
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	744	730
Dettes :	14 322	24 745
- Fiscales et sociales		
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	15 129	25 831
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	117 077	112 682



Annexe

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022



Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 117 077 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 33 961 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2015-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Détail des comptes

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022



Bilan Actif Détaillé

Bilan Actif	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/12/2022	31/12/2021		
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 834.95	3 387.35	-552.40	-16.30
21830000 MATERIEL DE BUREAU	3 047.32	2 476.82	570.50	23.01
21840000 MOBILIER	3 154.99	3 154.99		
28183000 AMORTIS. MATER.BUREAU ET INFORMAT.	-1 488.42	-610.51	-877.91	-143.54
28184000 AMORTIS. MOBILIER	-1 878.94	-1 633.95	-244.99	-14.99
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	2 834.95	3 387.35	-552.40	-16.31
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes		199.00	-199.00	-100.00
40910000 FOURNISSEURS - ACOMPTES S/COMMANDES		199.00	-199.00	-100.00
Créances				
Clients et comptes rattachés	39 780.00	51 660.00	-11 880.00	-23.00
41100000 CLIENTS	39 780.00	51 660.00	-11 880.00	-23.00
Autres	343.00	128.71	214.29	165.89
44400000 ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES	88.00		88.00	-
44566000 TVA DEDUCTIBLE S/AUT.BIENS ET SCES	119.00	128.71	-9.71	-7.75
44580100 REGULARISATION DE TVA DEDUCTIBLE	136.00		136.00	-
Capital souscrit et appelé, non versé				

Bilan Actif	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/12/2022	31/12/2021		
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	73 242.06	57 306.90	15 935.16	27.81
51210000 SOCIETE GENERALE	73 242.06	57 306.90	15 935.16	27.81
Charges constatées d'avance	877.24		877.24	-
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	34.24		34.24	-
48610000 CHARGE CONST AVANCE	843.00		843.00	-
ACTIF CIRCULANT	114 242.30	109 294.61	4 947.69	4.53
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	117 077.25	112 681.96	4 395.29	3.90

Bilan Passif Détaillé

Bilan Passif	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/12/2022	31/12/2021		
Capitaux propres				
Capital social ou individuel dont versé : 3 000	3 000.00	3 000.00		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT-APPELE, VERSE	3 000.00	3 000.00		
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserve légale	995.15	995.15		
10610000 RESERVE LEGALE	995.15	995.15		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	18 373.36	18 373.36		
10680000 AUTRES RESERVES	6 431.79	6 431.79		
10681000 RESERVE ORDINAIRE	11 941.57	11 941.57		
Report à nouveau	45 618.60	31 836.90	13 781.70	43.29
11000000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	45 618.60	31 836.90	13 781.70	43.29
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	33 961.01	32 645.85	1 315.16	4.03
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	101 948.12	86 851.26	15 096.86	17.38
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	62.93	355.94	-293.01	-82.30
45500000 ASSOCIES	62.93	355.94	-293.01	-82.30
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	743.99	729.59	14.40	1.92
40100000 FOURNISSEURS	743.99	729.59	14.40	1.92
Dettes fiscales et sociales	14 322.21	24 745.17	-10 422.96	-42.12
42860000 PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER		4 063.00	-4 063.00	-100.00
42861100 URSSAF- Etalement dette	2 242.21	4 688.17	-2 445.96	-52.18
44400000 ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES		854.00	-854.00	-100.00
44551000 TVA A DECAISSER	5 450.00	6 530.00	-1 080.00	-16.54
44570000 TVA COLLECTEE	6 630.00	8 610.00	-1 980.00	-23.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				

Bilan Passif	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/12/2022	31/12/2021		
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
EMPRUNTS ET DETTES	15 129.13	25 830.70	-10 701.57	-41.43
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF	117 077.25	112 681.96	4 395.29	3.90

Compte de résultat Détaillé

Compte de résultat	Solde		Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	140 100.00	139 990.00	110.00	0.08
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	140 100.00	139 990.00	110.00	0.08
Chiffre d'affaires net	140 100.00	139 990.00	110.00	0.08
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortis., dépréciations et prov., transferts de charges				
Autres produits	0.55		0.55	-
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	0.55		0.55	-
PRODUITS D'EXPLOITATION	140 100.55	139 990.00	110.55	0.08
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes*	9 585.95	6 859.96	2 725.99	39.74
60630000 ACHATS DE PETIT EQUIPEMENT	431.33	324.94	106.39	32.62
60631000 ACHATS PETIT EQUIPEMENT SS TVA	24.34	24.34		
60640000 ACHATS FOURNITURES ADMINISTRATIVES	171.18	193.11	-21.93	-11.40
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	189.51	177.45	12.06	7.34
61820000 ABONNEMENT	35.88	29.95	5.93	20.00
62260000 HONORAIRES	2 445.00	2 404.00	41.00	1.71
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	122.73	60.83	61.90	101.64
62341000 Cadeau à la clientèle sans tva	508.90	16.60	492.30	+1 000.00
62380000 DIVERS (POURBOIRES, DONS COURANTS)	13.30	10.60	2.70	18.18
62511000 VOYAGES DEPLACEMENT NON SOUMIS TVA	439.79	370.19	69.60	18.92
62571000 RESTAURANT NON SOUMIS TVA	231.10	202.00	29.10	14.36
62571100 RESTAURANT TVA 20%	814.56	254.74	559.82	219.61
62571120 RESTAURANT GERANT	53.06		53.06	-
62571121 RESTAURANT TAUX REDUIT	2 825.22	1 605.07	1 220.15	76.01
62610000 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	764.71	691.62	73.09	10.55
62710000 SERVICES BANCAIRES	472.04	447.29	24.75	5.59
62800000 COTISATIONS	43.30	47.23	-3.93	-8.51
Impôts, taxes et versements assimilés	795.00	823.00	-28.00	-3.40
63511000 CFE	795.00	823.00	-28.00	-3.40
Salaires et traitements	88 718.00	92 969.75	-4 251.75	-4.57
64100000 REMUNERATION DU GERANT	52 600.00	51 100.00	1 500.00	2.94
64111000 URSSAF	17 768.00	18 606.00	-838.00	-4.50
64113000 RETRAITE	15 755.00	20 885.00	-5 130.00	-24.56
64114000 MADELIN	2 595.00	2 378.75	216.25	9.08
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 122.90	822.19	300.71	36.62
68112000 DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORPOREL.	1 122.90	822.19	300.71	36.62
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant				

Compte de résultat	Solde		Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
TOTAL DES PRODUITS	140 100.55	139 990.00	110.55	0.08
TOTAL DES CHARGES	106 139.54	107 344.15	-1 204.61	-1.12
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	33 961.01	32 645.85	1 315.16	4.03

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société		EURL 2T CONSULTANTS					
Adresse du principal établissement		10 Boulevard Jean Mermoz 92200 NEUILLY SUR SEINE					
Adresse du siège social, si différent							
Ancienne adresse en cas de changement							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère							
B - ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité		☐		Activités exercées : CONSEIL AFFAIRES 7022Z	
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION							
1 - Résultat fiscal							
Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15 %		39 679	
				Déficit			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
PV à long terme imposables au taux de 15 %							
2 - Plus-values							
PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %		PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐		Jeune entreprise innovante		☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Bassin urbain à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer		dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D - IMPUTATIONS							
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.							
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.							
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS						Recettes net. soumises à la contrib. 2,5 %	
F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC							
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :							
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui		Si oui, nom du logiciel utilisé :		Plateforme Comptable	
CGA	☐	Viseur conventionné	☐	N° d'agrément du CGA		ECF	☐
Nom et adresse :							
- du Comptable :		Indép.		SARL EXECO PARTNERS 184 rue des Cadourques 46000 CAHORS			
- du Conseil :							
- du CGA ou du viseur conventionné :							
- du prestataire :							

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	18 864
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		18 864
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	18 864

I - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
①	②	③	④	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
DE TEDESCO TRISTAN GERANT 10 922	300	2022	56 463				

J - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/12/2022 ③	Net 31/12/2021 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012		
- Autres	014		016		
Immobilisations corporelles	028	6 202	030 3 367	2 835	3 387
Immobilisations financières (1)	040		042		
(5) TOTAL I	044	6 202	048 3 367	2 835	3 387
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
Stocks marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		199
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	39 780	070	39 780	51 660
Autres créances (3)	072	343	074	343	129
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	73 242	086	73 242	57 307
Charges constatées d'avance	092	877	094	877	
TOTAL II	096	114 242	098	114 242	109 295
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	120 445	112 3 367	117 077	112 682

PASSIF		31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	120	3 000	3 000
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	995	995
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	18 373	18 373
Report à nouveau	134	45 619	31 837
Résultat de l'exercice	136	33 961	32 646
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142	101 948	86 851
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	744	730
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169 63	14 385	25 101
Produits constatés d'avance	174		
TOTAL III	176	15 129	25 831
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	117 077	112 682

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182 571
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)		Désignation de l'entreprise :		2T CONSULTANTS			
I - IMMOBILISATIONS							
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale		
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations - Fonds commercial	400	402	404	406			
incorporelles - Autres	410	412	414	416			
I - Terrains	420	422	424	426			
m - Constructions	430	432	434	436			
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
o - Installations générales agencements divers	450	452	454	456			
o - Matériel de transport	460	462	464	466			
r - Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	6 202		
Immobilisations financières	480	482	484	486			
TOTAL	490	492	494	496	6 202		
II - AMORTISSEMENTS							
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial	495	497	498	499			
Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506			
I - Terrains	510	512	514	516			
m - Constructions	520	522	524	526			
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
o - Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
c - Matériel de transport	550	552	554	556			
o - Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	3 367		
TOTAL	570	572	574	576	3 367		
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)							
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values		
					Court terme	Long terme	
						19%	15% ou 12,8%
1	2	3	4	5	6	7	8
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	595
TOTAL	596				597	599	

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)	Désignation de l'entreprise : 2T CONSULTANTS
--	--

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises		C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
Fonds commercial	681		683			Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n°2033-B			
						780			

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982		- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984		- Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter				870	

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	2 595
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	2 595	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	33 523
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	23 535
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	30 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	1 216
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☒

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :		376
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
	TOTAL I	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	TOTAL II	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150
	TOTAL III	152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020 ☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

N° SIREN	479270290
Dénomination de l'entreprise	2T CONSULTANTS
Adresse : - N°, Type et nom de voie	10 Boulevard iean Mermoz
- Code postal	92200
- Ville	NEUILLY SUR SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou d'actions	
Adresse : N° et voie Code postal	Commune	Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	Nom patronymique / Prénom		
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou d'actions	
Naissance : Date Commune	N° Département	Pays	
Adresse : N° et voie Code postal	Commune	Pays	

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☒

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Pays	
N° et voie			
Code postal		Commune	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2022

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	EURL 2T CONSULTANTS		
Complément de dénomination			
N° SIREN	479270290		
N° de Téléphone	06 61 99 54 44		
Adresse	- N°, Type et nom de voie		
	10 Boulevard Jean Mermoz		
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
- Code postal / Ville		92200 NEUILLY SUR SEINE	
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	7022Z
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC		
Régime fiscal	RS régime réel simplifié		
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés		
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2022		
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2022		
Durée de l'exercice ou période N	12		
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2021		
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12		
E - MONNAIE			
Code monnaie	EUR		

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2022

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2022

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2022

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
WIX COM/ DOMAINE CCA WIX COM/ DO	25/02/2022	25/02/2023	2		
WIX HEBERGEMENT CCA WIX HEBERGE	25/02/2022	25/02/2023	32		
TNS 2022			843		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2022

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2022

Identification de la société	
Désignation de la société	2T CONSULTANTS
Numéro SIREN du principal établissement	479270290
Code NAF	7022Z
Adresse du siège social si différente :	- N° , Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville / Pays

I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice en mois / 12	39 679
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	39 679
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	39 679

1. III - Bénéfices soumis au taux normal	(a. - c. - h. - i.)	-39 679
---	----------------------------	----------------

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %	(d. - j. - k.)	
--	-----------------------	--

EURL 2T CONSULTANTS

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 10 Boulevard Jean Mermoz- 92200 NEUILLY SUR SEINE
479 270 290 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 7 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois,
Le 7 juin,*

Monsieur Tristan de Tedesco
Demeurant 10 Boulevard Jean Mermoz, 92200 Neuilly sur Seine

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société EURL 2T CONSULTANTS

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Tristan de Tedesco, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport d'activité sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se soldant par un bénéfice de +33 961,01 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 33 961.01 euros de la manière suivante :

1) A titre de dividendes	17 282,34 euros
Soit 57,6 euros par part	
2) Au compte « report à nouveau »	16 678,67 euros

Compte tenu de cette affectation :

- Le compte « report à nouveau » s'élève à 62 297.27 euros
- Les capitaux propres sont de 84 665.78 euros

Le paiement des dividendes est effectué à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 17 282,34 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

L'associé unique déclare en outre être informé que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,

TT

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

• Exercice clos le 31 décembre 2019 :
Néant

• Exercice clos le 31 décembre 2020 :
25 149 euros

• Exercice clos le 31 décembre 2021 :
18 864.15 euros

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce qui sont intervenues et/ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Il précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, il a perçu une rémunération nette de 52 600 euros.

Il précise :

- * qu'il a été remboursé, sur présentation de justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation pour un montant de 4 363.73 euros ;
- * que la société a pris en charge les cotisations sociales obligatoires liées à sa rémunération pour un montant global de 33 523 euros, auxquels s'ajoutent les cotisations facultatives Madelin pour 2 595 euros.

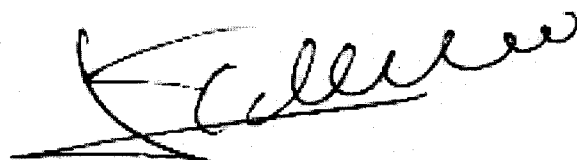
CINQUIEME DECISION

La rémunération annuelle 2023 du gérant est fixée à 60 000 euros (avant prise en compte de l'avantage en nature). La société continuera à prendre en charge les cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération. Il pourra toutefois prétendre au remboursement, sur présentation de justificatifs, des frais de déplacement et de représentation engagés dans l'exercice de son mandat.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Tristan de Tedesco
Gérant et associé unique

Certifié conforme
Tristan de Tedesco
Gérant Associé unique



ANNEXE
CONVENTIONS PASSES
ENTRE LA SOCIETE ET L'ASSOCIE UNIQUE

** Avances en compte courant*

Au 31 décembre 2022, Monsieur Tristan de Tedesco détient dans la société un compte courant créditeur inscrit au passif du bilan pour un montant de 62,93 euros. Il est précisé que ces avances n'ont pas fait l'objet de rémunération.



Art. 1.1. conforme
Tristan de Tedesco
Gérant / Associé unique


ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

2T CONSULTANTS

Représentée

par son représentant légal, Tristan de Tedesco, gérant et associé unique

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: de Tedesco

prénom: Tristan

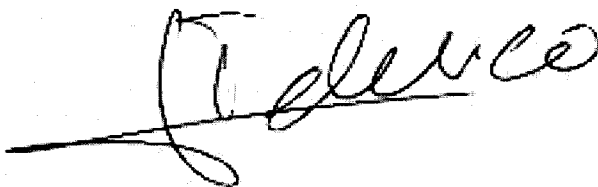
adresse ou dénomination: 2T Consultants

adresse du siège: 10 boulevard Jean Mermoz, 92200 Neuilly sur Seine

numéro unique d'identification- (Siren): 479 270 290 Nanterre

Le 7 juin 2023

Signature



Gnie certifiée conforme
Tristan de Tedesco
Gérant / Associé unique

